



## Mesures d'éloignement

Par **Ariana69003**, le **31/10/2020** à **09:39**

Bonjour,

Je viens vers vous car je me sens perdue et sans recours...

Il y a un mois, mon concubin et moi, suite à une soirée un peu arrosée, il a levé la main sur moi (j'ai répondu violemment aussi de mon côté), alors qu'il n'était pas dans son état naturel et il s'en veut énormément évidemment car cela ne s'était jamais produit et n'a jamais été violent envers moi, alcool ou pas! Les amis chez qui nous étions ont appelé la police et nous avons fini en garde à vu.

Mon compagnon est passé devant un procureur le jour d'après et celle-ci a mis en place une mesure d'éloignement jusqu'à l'audience, c'est à dire dans 6 mois, le 8 Avril 2021...

J'aimerais savoir comment réduire cette mesure ou même la supprimer si possible, en sachant que c'est moi qui est considérée comme "la victime", hors je ne le suis pas vraiment, mais aux yeux de la loi si...

Je tiens aussi à préciser que je n'ai pas déposé plainte.

Il avait des RDV avec un addictologue également (avant le confinement..)

Est ce que je peux faire une demande au tribunal? Je dois faire appel à un avocat? Quel avocat? Pour saisir le JAF ? Ou le JAP ?

Il est passé au SCJE.

Je veux qu'il revienne, nous sommes tous humains et on fait tous des erreurs, l'important c'est d'apprendre justement de ceux-ci..

Ne pas confondre une erreur de parcours avec quelqu'un de nature violente.

Cette situation nous mets une grosse claqué avec toutes les mesures sanitaires en plus...

Quelqu'un aurait -il des réponses à mes questions?

Merci beaucoup d'avance !!

Ariana

Par **jodelariege**, le **31/10/2020** à **09:59**

bonjour

il y a toujours une première fois....

même si vous écrivez une lettre au tribunal (juge, procureur..) cette lettre ne sera suivie d'aucun effet car les juges et procureurs ont l'habitude des femmes battues qui défendent ensuite leur bourreau et les juges peuvent juger et punir les hommes violents même sans plainte de la victime ... vous êtes une victime : il a levé la main sur vous , vous vous êtes défendue mais vous êtes d'abord une victime....

140 femmes meurent chaque année en France sous les coups de leur bourreau et combien de milliers sont "juste" blessées?

la justice suivra son cours....

Par **youris**, le **31/10/2020** à **10:10**

bonjour,

comme on a beaucoup reproché à la police et aux magistrats d'avoir été laxistes avec les personnes qui battaient leurs compagnons ou conjoints, votre démarche n'a aucune chance d'aboutir et votre démarche est typique des femmes battues qui réclament le retour de leur bourreau en jurant qu'il ne recommencera plus, ce qui est évidemment faux.

salutations